



Le 3 mars 2021

DESTINATAIRES : Tous les parents et tuteurs
OBJET : Consultation sur le calendrier scolaire

Chers parents,

Cette lettre vise à vous informer de changements au processus de consultation sur les calendriers scolaires à compter de cette année.

Ces changements sont entraînés par l'adoption de la mise à jour sur *la Loi sur l'éducation (2020)* le 10 novembre 2020.

Le ministre de l'Éducation est désormais responsable de la date de début et de fin de l'année scolaire et des jours de perfectionnement professionnel pour les éducateurs. Les administrations scolaires de district (ASD) et la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN) maintiennent leur autonomie sur la détermination des autres facettes du calendrier scolaire, y compris les journées pédagogiques et les congés scolaires comme le congé des Fêtes et la semaine de relâche.

Ce nouveau processus pour le calendrier scolaire :

- permettra aux écoles d'encourager les élèves de la 12^e année à passer leurs examens du ministère en avril;
- permettra aux élèves de passer leurs examens de rattrapage en juin, au besoin;
- rationalisera la prestation du perfectionnement professionnel aux éducateurs de chaque région dans l'ensemble du Nunavut;
- réduira la charge de travail nécessaire pour préparer les calendriers par l'entremise du comité du calendrier scolaire chaque année.

À compter de cette année, les ASD et la CSFN devront choisir parmi trois options de calendrier disponibles dans leur région pour chaque année scolaire. Les ASD et la CSFN sont tout de même tenues de consulter leur collectivité sur la sélection de l'une des trois options de calendrier scolaire pour l'année scolaire.

En ce moment, le ministre a déjà préparé des ébauches de calendrier qui seront complétées en consultation avec la coalition des administrations scolaires de district du Nunavut.



Par la suite, le Ministère enverra les options de calendrier proposées à chaque ASD et à la CSFN pour leur permettre de consulter leur collectivité. À ce moment-là, les parents et les membres de la collectivité pourront formuler leurs commentaires sur la meilleure option de calendrier pour leur collectivité.

Nous vous encourageons à participer à ce processus de consultation, car vos commentaires feront en sorte que le calendrier choisi pour votre collectivité réponde aux besoins des élèves, des éducateurs et des parents.

En conclusion, je vous prie d'être patients durant cette période de transition dans le processus pour le calendrier scolaire en raison des modifications à *la Loi sur l'éducation*. Soyez assurés que cette année de transition aboutira sur un processus plus simple pour les années à venir.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

ᑲᑯᑯᑯᑯ ᑲᑯᑯᑯᑯ
Hon. David Joanasié

c. c. : Kathy Okpik, sous-ministre de l'Éducation
Rebecca Hainnu, sous-ministre déléguée
Sonia Osbourne, sous-ministre adjointe, programmes d'enseignement
Melanie Abbott, sous-ministre adjointe, services de soutien
Coalition des ASD du Nunavut
Administrations scolaires de district
Commission scolaire francophone du Nunavut